

Annexe 1

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale **ADMINISTRATION DES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL**

COMMISSION PARITAIRE DE LA BATELLERIE

ACTE D'ADHESION A LA CCT DU 28 JUIN 2022 (A REMPLACEMENT DE LA CCT DU 3 OCTOBRE 2012) DE RELATIVE A LA FIXATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS DE LA BATELLERIE OCCUPES SUR LA BASE DE LA 'NAVIGATION EN SYSTEME'

L'entreprise :

Située à :

N° d'entreprise :

Adhère par le présent acte à la CCT du 28 juin 2022 relative à la fixation des conditions de travail et de rémunération pour : tous les travailleurs* / une partie des travailleurs * occupés sur la base de la 'navigation en système' pour les bateaux suivants et à partir de :

.....

L'entreprise s'engage à respecter strictement toutes les dispositions de cette convention.

Etabli à

Date:

Signature:

Nom, prénom et fonction du signataire

Case réservée à l'administration

La Commission paritaire de la batellerie a pris connaissance de l'acte d'adhésion susmentionné et elle a donné lors de sa réunion du
un avis unanime favorable.

Président de la Commission paritaire de la batellerie

* Biffer les mentions inutiles